

Outils d'aide à la constitution d'un dossier

Pour vous aider dans vos démarches, le département vie urbaine a réalisé plusieurs exemples des démarches les plus couramment effectuées : pose d'une véranda, d'une clôture ou d'un abris de jardin par exemple.



Infos pratiques

Département Vie urbaine : 01 34 48 35 40

Centre technique municipal
194 rue de l'Ambassadeur

Horaires du standard téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Uniquement sur rendez-vous

Documents

[Déclaration préalable - Abris de Jardin](#)

[Déclaration préalable - Clôture](#)

[Déclaration préalable - Fenêtre](#)

[Déclaration préalable - Garage](#)

[Déclaration préalable - Véranda](#)